

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 7 OCTOBRE 2019

Aménagement de la Route de Romorantin (ancienne route départementale) – création d'une voie douce et d'espaces verts : Résultat ouverture des plis de l'appel public à la concurrence pour un marché de maîtrise œuvre – choix du bureau d'étude

Le MAPA (Marché à Procédure Adaptée) n'ayant pas été concluant, l'étude sera relancée auprès de plusieurs entreprises.

Aménagement de la Route de Romorantin (ancienne route départementale) : création d'une voie douce et d'espaces verts - demande de subventions :

- *Conseil Départemental : demande de DSR (Dotation Solidarité Rurale)*
- *Conseil Départemental : demande de DDAD (Dotation Départementale Aménagement Durable)*
- *Conseil Départemental : demande de subvention au titre des Amendes de Police*

Les travaux ont été estimés à 200 000 €. Les membres du Conseil Municipal autorisent Madame le Maire à demander les différentes subventions.

Agglopolys : convention pour accompagner la commune dans la mise en conformité avec le RGPD (Règlement Général pour la Protection des Données)

Les membres du Conseil Municipal acceptent la convention proposée qui permet la mise à disposition gracieuse d'un référent.

Sécheresse 2018 non reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle : recours devant le Tribunal Administratif

Un recours collectif (communes n'ayant pas été reconnues) a été adressé auprès du Président du Conseil Départemental, du Préfet, du Ministre de l'Intérieur, des parlementaires, de Madame GOURAULT, de Monsieur FESNEAU et du Premier Ministre. Le recours au Tribunal Administratif ne nécessite pas d'avocat, néanmoins, en cas de besoin, il est possible de bénéficier d'une protection juridique. L'ensemble du Conseil Municipal accepte ce recours.

NB : Les gens qui souhaitent effectuer leurs travaux avant la décision, doivent faire constater les dommages par un huissier de justice et prévenir leur compagnie d'assurance afin d'enregistrer le sinistre. Les propriétaires des maisons de moins de 10 ans peuvent demander la garantie décennale.

Aménagement Secteur Sud Est du Centre Bourg « La Puce » : création d'un budget annexe

Madame le Maire a rencontré Monsieur DUBOIS, Trésorier d'Agglopolys, qui a conseillé de transférer les sommes déjà engagées figurant au budget général (achat de terrains) sur un budget annexe. L'ensemble du Conseil Municipal valide cette proposition.

Motion de l'association des Maires Ruraux contre la fermeture des Trésoreries

L'État veut réorganiser les finances publiques et fermer les trésoreries. Les communes souhaitent conserver le lien étroit avec la leur. La motion est adoptée.

Ecoles publique et privée : fixation du forfait scolaire année 2019-2020

Le montant, par enfant, est de 460,33 € pour les « élémentaires » et 1 286,14 € pour les « maternelles » soit une augmentation par rapport à l'année 2018-2019. Les Chevernois scolarisés, à l'école publique, sont au nombre de 45 (30 élémentaires, 15 maternelles). Les Chevernois scolarisés à l'école privée sont au nombre de 21 (8 élémentaires, 13 maternelles). La participation globale de la commune de Cheverny sera donc **de 53 504,86 €**. Une convention est en cours de rédaction par Madame le Maire. Tous les élus acceptent cette augmentation, excepté 1 abstention.

Collégiens et lycéens Chevernois : participation communale aux séjours linguistiques et sportifs

Les membres du Conseil Municipal acceptent de reconduire la participation de 50 € par enfant.

SIDELC (Syndicat Intercommunal Distribution Electricité Loir-et-Cher) : rapport activité 2018

Deux actions menées dans la commune : le renforcement des réseaux au Bois Bigot pour un montant de 8 608,25 € et un financement partiel de l'audit sur l'éclairage public pour un montant de 760.14 €. L'ensemble du Conseil Municipal valide ce rapport.

Repas de fin d'année des séniors : fixation des tarifs

Le repas aura lieu le **Samedi 14 décembre à 12 h 30 à la Rousselière.**

Changement d'hébergeur du site internet de la mairie

Le langage informatique du site est devenu obsolète, Orange Business n'assurant pas les modifications. Il est nécessaire de changer d'hébergeur. L'Association des Maires Ruraux propose le leur pour un coût de 228 € par an. Cette proposition est validée par l'ensemble du Conseil Municipal.

Livre de Cheverny : achat d'un lot

Le CDPA a fait imprimer 350 exemplaires. 83 ont été vendus lors de sa sortie, le 29 septembre. Un carton de 16 exemplaires a été déposé en mairie ; ce ne sera pas suffisant, compte tenu du succès de cet ouvrage et de la possibilité de l'offrir à certaines occasions. L'ensemble du Conseil Municipal accepte de faire l'acquisition d'un nouveau carton de 16 livres.

Affaires diverses

Loge des Ruaux : elle est pratiquement terminée. Seule la pose de la porte d'entrée, côté rue, reste à faire. Grâce aux multiples subventions et à la souscription publique, la part de la commune s'élève à 2 270,48 €, soit 23 % du montant global.

Rapport sur les flux financiers : rendu par le trésorier d'Agglopolys. La note est de 18,9/20, en progression depuis l'année dernière (17,4/20).

Défi inter-entreprises : l'équipe municipale est classée 386^e sur 556.

Conseil Municipal lundi 4 novembre 2019 à 19 h